



LE TOUR DU LAC

Bulletin mensuel
d'information

Municipalité de Lac-Édouard

La P'tite École de madame Rollande est prête !

En effet, depuis le début de l'été, madame Rollande s'affaire à préparer La P'tite École. Même si, en septembre 2021, elle n'avait que refermer la porte, faute d'élève en âge de fréquenter la maternelle ou le primaire, cette dernière aime toujours apporter des modifications à l'aménagement de la classe afin de la rendre plus conviviale. La P'tite École de Lac-Édouard est fin prête pour entamer sa quatorzième année.

Le 3 septembre prochain, La P'tite École de Lac-Édouard rouvre ses portes (et madame Rollande ses bras) pour accueillir deux jeunes enfants de maternelle 4 ans : Antoine Bayle et Anna Bayle.



La P'tite École de Lac-Édouard est un projet pilote du Centre de services scolaires de l'Énergie. Les enfants sont inscrits à l'École Jacques-Buteux de La Tuque mais sont scolarisés à Lac-Édouard. Madame Rollande bénéficie de la participation des quatre parents. En effet, Audrey Bayle, Emy Lafond-Ouellet, Jean-Antoine Bayle et Simon Bironneau, viendront à tour de rôle dispenser des enseignements aux enfants. De plus, le conjoint de madame Rollande, Larry Bernier, se joindra à ce groupe.

Ce projet de scolarisation des enfants dans leur milieu, grâce à l'implication de bénévoles, est unique au Québec. En 13 ans d'existence, nous avons scolarisé une quinzaine d'élèves, de la maternelle 4 ans jusqu'à la sixième année du primaire. Plusieurs d'entre eux sont rendus au niveau collégial ou universitaire.

Comme le dit si bien le proverbe africain : « Il faut tout un village pour élever un enfant » ; Lac-Édouard en est un bon exemple.

Volume 18 numéro 8

Août 2024

Dans ce numéro :

La P'tite École de madame Rollande est prête	1
Calendrier des activités à venir	2
Rapport du maire / Année financière 2023	3
Rapport du maire / Année financière 2023 (suite)	4
Offre d'emploi	
La fête des grands-parents	5
Publicité XPLORE	
Le point sur les pannes électriques à Lac-Édouard	6
La 2 ^e cueillette des déchets encombrants	
On a joué à la pétanque	7
Guide pour les nouveaux citoyens	
Connaissance de la sécurité routière	8
Des nouvelles de votre Coop	9
La rentrée scolaire sécuritaire, une responsabilité partagée	
Coordonnées de la Mairie	10
Dates des assemblées municipales pour l'année 2024	
Commissaire à l'assèrmentation	

Calendrier des activités à venir

Août 2024

Légende :  Collecte des ordures ménagères et des matières recyclables



Cueillette des encombrants

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		 13 Conseil municipal 17 h	14	15	16	17
18	 19	20	21	22	23	24
25	 26	27	28	29	30	31

Septembre 2024

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
1	2 Fête du travail Congé férié	 3  Rentrée maternelle 4 ans	 4 Cueillette des déchets encombrants	5	6	7
8 Bonne fête des grands-parents!	 9	 10 Conseil municipal 17 h	11	12	13	14
15	 16	17	18	19	20	21

J'ai un rendez-vous pour
UNE PRISE DE SANG



Pour prendre un rendez-vous ayant trait à une prise de sang à Lac-Édouard, veuillez composer le 819-523-4581, poste 2600. **Veillez noter que ce service ne pourra être offert pendant les mois d'août et de septembre, dû à un manque de personnel.**



La Dre sauvé accueillera ses patient-e-s à son bureau au Centre communautaire comme d'habitude. Pour prendre un rendez-vous, veuillez communiquer avec le GMF du Haut-Saint-Maurice. Pour rejoindre sa secrétaire, composez le 819-523-3084 et ensuite appuyez sur le 3. **Prochain rendez-vous : 27 septembre 2024.**

Rapport du maire / Année financière 2023

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,



Tel que le stipule l'article 176.2.2 du Code municipal : « Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil. »

N.B. Ayant reçu le Rapport financier de notre firme comptable le 15 juillet 2024, je n'ai pu vous présenter mon rapport plus tôt.

Il me fait plaisir de vous soumettre mon rapport sur la SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD pour l'année 2023.

Tout au long de l'année, les membres du Conseil municipal n'ont pas ménagé les efforts afin que notre administration garde le cap sur les priorités fixées : offrir les meilleurs services aux citoyennes et aux citoyens et ce, en respectant nos prévisions budgétaires.

Je profite de l'occasion pour remercier, au nom des autres membres du Conseil municipal ainsi qu'en mon nom personnel, toutes celles et tous ceux qui, par leur travail rémunéré ou bénévole, ont mis l'épaule à la roue afin que notre municipalité progresse. J'adresse un merci particulier à nos dévoués employés : monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier, madame Jeannie Carrier, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et agente de développement rural, madame Sylvie Héon, adjointe administrative, madame Nancy Lareau, superviseure comptable, monsieur Daniel Bouvier, inspecteur municipal, monsieur Jean-François Lessard, responsable de l'hygiène du milieu, monsieur Jason Caron, employé de voirie ainsi que madame Nathalie Milette, préposée à l'entretien ménager. Nous devons tous être fiers du travail accompli à ce jour.

Rapport financier

En 2023, nos revenus réalisés se sont élevés à 1 354 963 \$ (budgétés à 1 023 486 \$), alors que nos dépenses réalisées se chiffraient à 1 200 993 \$ (budgétées à 1 023 486 \$); ceci nous donne un excédent d'exercice de 153 970 \$. L'écart entre les montants budgétés et ceux réalisés s'explique par la réalisation de différents projets financés en partie par le Fonds des Régions et de la Ruralité, volet 2 et par le programme TECQ (taxe sur l'essence et contribution du Québec).

Après conciliation à des fins fiscales, notre année financière s'est donc terminée avec un surplus de fonctionnement à des fins fiscales de 3 484 \$.

Pour 2023, nos actifs financiers étaient de 1 040 583 \$ alors que nos passifs s'élevaient à 1 139 557 \$, ce qui donne des actifs financiers nets de (98 974 \$). Nos actifs non financiers étant de 2 738 672 \$ nous avons, pour 2023, un excédent accumulé de 2 639 698 \$.

Notre dette à long terme s'élevait à 755 109 \$, à laquelle s'ajoute des frais reportés de 4 502 \$ pour un total de 759 611 \$. De ce montant, on soustrait 429 000 \$, financés par le programme RECIM du MAMH, ce qui laisse une dette à la charge de la municipalité de 330 611 \$. Une fois la reddition de comptes terminée par le MAMH, cette dette sera réduite de 75 000 \$ provenant du programme PRABAM du MAMH, ce qui nous donne une dette nette de 255 611\$.

À cela s'ajoute notre part de la dette de l'Agglomération de La Tuque, soit 621 732 \$. Les remboursements de cette dette sont inclus dans la quote-part que nous avons versé à la Ville de La Tuque. La dette totale de l'Agglomération de La Tuque étant de 11 739 484 \$.

.....

Rapport du maire / Année financière 2023 (suite)

Rémunération et allocation des membres du Conseil

Comme prévu à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je dois également inclure une mention des rémunérations et des allocations de dépenses de chaque membre du conseil.

En 2023, la rémunération annuelle de base du maire fut de 6 093 \$ à laquelle s'ajoutait une allocation de dépenses de 2 781 \$, pour un salaire total de 8 874 \$. Les conseillers ont reçu une rémunération annuelle de base de 1 501 \$ à laquelle s'ajoutait une allocation de dépenses de 750 \$, pour un salaire total de 2 251 \$.

Cependant, le maire a renoncé à sa rémunération de base ainsi qu'à son allocation de dépenses. Les frais de déplacement du maire lui ont été remboursés lorsque celui-ci s'est déplacé à l'extérieur du territoire de la municipalité et ce, lorsque c'était pour le compte de la municipalité.

Indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours

À moins d'imprévus majeurs, nous prévoyons terminer le présent exercice financier en équilibre budgétaire. De ce fait, nous continuerons à suivre attentivement nos opérations et à exercer un contrôle très rigoureux sur les dépenses projetées.



En terminant, je veux remercier chaleureusement les autres membres du Conseil, ainsi que toutes celles et tous ceux qui œuvrent bénévolement au sein de notre communauté. Sans eux, notre municipalité n'aurait pas progressé autant.

Au plaisir de se rencontrer,

Larry Bernier, agronome
Maire de Lac-Édouard

Offre d'emploi



La Municipalité de Lac-Édouard a besoin de refaire sa banque de CV. Si vous avez de l'expérience dans le domaine de la voirie, de l'opération de la machinerie lourde, etc., nous avons un emploi pour vous. Ce poste pourrait être offert à temps partiel.

Que ce soit pour combler vos heures de travail ou tout simplement pour sortir un peu de la routine...il nous fera plaisir de discuter avec vous de vos disponibilités.

Faites parvenir votre CV à M. Pierre Arseneault, directeur général : courriel : info@lacedouard.ca

Téléphone : 819-653-2238

Au plaisir de vous accueillir au sein de notre équipe !

La Fête des grands-parents



Saviez-vous qu'il y a une journée annuelle réservée pour fêter les grands-parents ?

En effet, celle-ci est célébrée au Canada depuis 1995 et elle vise à promouvoir la solidarité et l'échange entre les générations.

Ainsi, le premier dimanche de septembre suivant la fête de travail, soit le 8 septembre, pensons à leur manifester notre affection.

Au Québec, la fête des grands-parents est aussi soulignée par la FADOQ et l'Association des grands-parents du Québec.

Comme nous pouvons le constater, grand-maman Lyne Gervais passe d'agréables moments avec son petit-fils Jake Amyot.

**Bonne Fête
à tous les grands-parents !**

Publicité XPLORE

CONNECT22

Votre détaillant de
la région De Lac-Edouard

**Internet
Pure Fibre à 100%
ULTRA-RAPIDE
jusqu'à 1000Mbps**

1-866-751-0562

Xplore™



Le point sur les pannes électriques à Lac-Édouard



Dans son Plan d'action 2035, Hydro-Québec a comme priorité l'amélioration de la qualité du service. Depuis plusieurs années déjà, Hydro-Québec multiplie les efforts pour réduire le nombre de pannes et leur durée à Lac-Édouard, et nous continuons de le faire cette année.

Le contact de la végétation avec les lignes du réseau d'électricité est la cause principale des pannes dans le secteur. Hydro-Québec a donc déployé des équipes en 2021 et en 2022 pour intervenir sur les arbres à proximité des 140 km de lignes qui desservent notre clientèle de Lac-Édouard. Cette année, c'est la portion de ligne située entre la route 155 et Lac-Édouard qui est ciblée. Hydro-Québec prévoit, à la fin de l'opération, avoir retiré 1 100 arbres à risque. Au moment d'écrire ses lignes, près de 25 % des travaux sont réalisés.



En parallèle, le réseau a été scrupuleusement examiné afin de l'améliorer. Certains segments de lignes ont été complètement reconstruits. Chaque composant du réseau a été revu et corrigé au besoin. Poteaux, disjoncteurs, transformateurs... tout a été scruté à la loupe. Les travaux liés à cet examen seront complétés cette année avec la reconstruction de la section du réseau au-dessus de la rivière et le déplacement de celle située près du chemin du Lac-Édouard. Ces travaux visent à rehausser la fiabilité du réseau et la qualité du service.

Et maintenant ?

Hydro-Québec achèvera les travaux visant l'amélioration de la qualité du service en 2024. Mais ses efforts ne s'arrêteront pas là. Nos équipes analysent d'autres solutions novatrices pour assurer la qualité du service et accroître la résilience communautaire.

Comment nous aider à vous aider ?

En réduisant votre consommation d'énergie en période de pointe hivernale ou après une panne, vous contribuez à améliorer la résilience de votre collectivité.

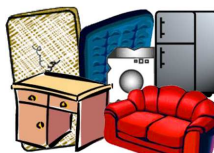
Nous avons des conseils, des outils et un programme qui peuvent vous aider à diminuer votre consommation d'électricité. Visitez le <https://www.hydroquebec.com/residentiel/mieux-consommer/> pour en savoir plus.



Josée Desgagné, Secrétaire administrative - Relations avec le milieu
Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean,
Lanaudière, Laurentides, Laval, Outaouais

La deuxième cueillette des déchets encombrants aura lieu le mercredi 4 septembre

Que sont les encombrants ? Ce sont des objets volumineux dont il faut se départir. Il peut s'agir de mobilier (exemples : divan, téléviseur, armoires, mobilier de bureau, etc.) ou d'appareils réfrigérants utilisant les halocarbures (congélateur, réfrigérateur, climatiseur, humidificateur, déshumidificateur, refroidisseur à vin, refroidisseur d'eau). **Le jour de la cueillette, placez vos objets devant votre entrée près de la rue.**



Les matériaux de construction ne sont pas considérés comme des déchets encombrants. Vous devez les apporter vous-même au Site de transbordement de l'Agglomération de La Tuque, 1200, chemin des Pionniers, La Tuque. C'est gratuit.



Merci de votre collaboration,
Pierre Arseneault, directeur général adjoint

On a joué à la pétanque

En face du quai municipal, deux terrains de pétanque ont été aménagés pour le bénéfice de toute la population.

Cet été, on a pu remarquer que M. Louis-Philippe Lavigne en a profité pour partager cette activité avec Jean-Simon et Nicolas Lavigne. Ils se sont bien amusés durant leurs vacances.

À vous maintenant de profiter de cet emplacement pour venir vous amuser entre amis. D'autant plus qu'à l'automne, les mouches et les moustiques font relâche.



Guide pour les nouveaux citoyens

Bienvenue sur notre magnifique territoire, puisque Lac-Édouard est un rendez-vous avec la nature ! Nous vous transmettons quelques informations ayant trait à certaines consignes à respecter à Lac-Édouard.

1- ANIMAUX

Tous les animaux domestiques doivent être gardés, selon le cas, dans un bâtiment d'où ils ne peuvent sortir, sur un terrain clôturé ou dans un enclos. Les chiens doivent être tenus en laisse lors des promenades.



2- MATIÈRES RÉSIDUELLES

Vous devez mettre vos déchets au chemin, dans un bac fermé prévu à cet effet. SVP, utiliser des sacs de qualité afin qu'ils ne se déchirent pas. N'oubliez pas de bien fermer vos sacs. Quant aux articles à récupérer, placez-les dans un sac bleu à côté de votre poubelle.

Ne pas mettre des matériaux de construction au chemin ni les vitres, peinture, huile à moteur etc.; allez plutôt les porter à l'Écocentre La Tuque au 1220 Chemin des Pionniers et ce, sans frais.

Ne pas mettre de cendres, des branches ou des feuilles non plus. Les déchets sont ramassés le lundi matin à compter de 8 h. S'il y a une fête, ce sera reporté au mardi.

Les sacs déchirés et répandus sur le chemin, les carcasses d'animaux, les sacs de plus de 7 kg (15 lb), ne seront pas ramassés non plus. SVP, pensez à nos employés qui font la cueillette manuellement.

3- BANDE RIVERAINE

Il est très important de respecter les règlements concernant la bande riveraine, vous les trouverez sur notre site internet : www.lacedouard.ca ou simplement communiquer avec l'inspecteur municipal M. Daniel Bouvier au 819-653-2138. N'oubliez pas que vous devez obtenir un permis de construction ou de rénovation avant d'entreprendre vos travaux. M. Bouvier est présent à son bureau du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.



4- Agente de développement rural

Si vous avez des projets que vous aimeriez développer, madame Jeannie Carrier est disponible pour vous informer des démarches à entreprendre afin de les réaliser. Voici ses coordonnées : Tél. 819-653-2438 / Courriel : adr@lacedouard.ca

5- Inscrivez-vous à notre infolettre et aux Alertes municipales

Branchez-vous sur le site Internet de la municipalité et suivre les indications pour vous inscrire. Pour plus d'informations communiquez avec madame Sylvie Héon, adjointe administrative. Tél. 819-653-2238 / Courriel : agente@lacedouard.ca



MERCI À L'AVANCE POUR VOTRE AIDE ET VOTRE CIVISME, C'EST TRÈS APPRÉCIÉ !

Pierre Arseneault, directeur général

Connaissance de la sécurité nautique

Advenant que vous êtes interceptés par la patrouille nautique de la Sûreté du Québec, les agents vous demanderont certains documents et objets obligatoires que vous devez avoir à bord de votre embarcation.

1. Une des preuves de compétence suivantes :

- une carte de conducteur d'embarcation de plaisance;
- une preuve attestant que vous avez suivi avec succès un cours de sécurité nautique au Canada avant le 1er avril 1999;
- un brevet de marine précis;
- le formulaire « Liste de vérification de sécurité pour bateaux de location » rempli (valide seulement pour la période de location précisée).

2. Une pièce d'identité

3. Le permis d'embarcation de plaisance (pour les moteurs de 10 HP ou plus).

4. Équipements obligatoires. En ce qui a trait aux équipements obligatoires, nous vous invitons à consulter le Guide de sécurité nautique de Transports Canada à https://tc.canada.ca/sites/default/files/migrated/tp_511f.pdf

Vous y trouverez les informations correspondant à votre embarcation. Soyez prévoyants.



Des nouvelles de votre Coop

Nous voulons remercier tous nos fidèles clients. Pendant la période estivale de cette année, grâce à votre achalandage, nous améliorons notre chiffre d'affaires. Soyez assurés que nous continuerons de vous servir avec toute l'attention et la gentillesse que vous méritez.

De plus, les profits générés par les activités de la Fête Nationale de cette année serviront à rénover la rampe extérieure du magasin général.



Soyons tous fiers des succès de notre Magasin général.

Faisons nôtre ce slogan : *À Lac-Édouard, l'achat local d'abord !*

Éric Tremblay, président

La rentrée scolaire sécuritaire, une responsabilité partagée



La **rentrée scolaire** s'amorcera bientôt, partout au Québec. Il est donc important pour tous les usagers du réseau routier de se familiariser à nouveau avec la présence des autobus scolaires sur les routes.

Pour les policiers de la Sûreté du Québec, la sécurité des écoliers est une préoccupation quotidienne. Les agents de la paix s'assurent que les conducteurs respectent les ordres et les signaux des brigadiers scolaires. Ils surveillent le respect des limites de **vitesse** aux abords des zones scolaires et des **arrêts obligatoires** lorsque les feux rouges intermittents des autobus scolaires sont en fonction, de même que tout ce qui pourrait compromettre la sécurité du public en général.

Voici quelques conseils de prévention :

- Les jeunes enfants sont de nature imprévisible et ils peuvent surgir à tout moment sur la chaussée;
- À l'approche d'un autobus d'écoliers qui est sur le point de s'immobiliser, ralentissez;
- Immobilisez votre véhicule en tout temps lorsque les feux rouges intermittents sont en marche, sauf si vous circulez sur une chaussée adjacente, séparée par un terre-plein ou une autre séparation physique surélevée;

Pour votre information :

- Si vous dépassez ou croisez un autobus d'écoliers dont les feux rouges intermittents clignotent, vous venez de commettre une infraction entraînant l'accumulation de 9 points d'inaptitude et d'une amende de 200 \$ plus les frais. !

La sécurité de VOS et de NOS enfants nous tient à cœur...

Liens intéressants à consulter, quant à la sécurité au sujet du transport scolaire :

<http://www.atcq.qc.ca>

<http://www.saaq.gouv.qc.ca/index.php>



Merci de prendre soin de nos jeunes !

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Courriel : agente@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal
Lundi au jeudi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi : Fermé



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

Rédaction et mise en page du Tour du Lac :

Larry Bernier, maire
Rollande Lecours
Courriel : bernier.lecours@icloud.com
Collaboration : Pierre Arseneault, d.g.
Sylvie Héon, adjointe administrative

Commissaire à l'assermentation



Depuis le 22 juillet 2024, monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Édouard, a été nommé Commissaire à l'assermentation par le ministre de la Justice.

Un commissaire à l'assermentation peut faire prêter le serment pour une procédure ou un document destiné uniquement au Québec.

Compte tenu de la distance qui nous sépare de La Tuque, cette nomination permettra à nos citoyens d'obtenir ce service à Lac-Édouard.

DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRÉSORIER

Monsieur Pierre Arseneault
Tél. : 819-653-2238 / 819-989-0451
Courriel : info@lacedouard.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Madame Sylvie Héon, Adjointe administrative
Tél. : 819-653-2238 / Courriel : agente@lacedouard.ca

INSPECTION MUNICIPALE - PERMIS DE CONSTRUCTION

Monsieur Daniel Bouvier, Inspecteur municipal
Tél. : 819-653-2138 / Courriel : inspection@lacedouard.ca

AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Madame Jeannie Carrier
Tél. : 653-2438 / Courriel : adr@lacedouard.ca

SUPERVISEURE COMPTABLE

Madame Nancy Lareau
Tél. : 819-653-2238 / Courriel : comptabilite@lacedouard.ca

HYGIÈNE DU MILIEU

Monsieur Jean-François Lessard
Responsable des eaux usées et eau potable
Tél. : 819-653-2238
Courriel : voirie@lacedouard.ca



ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :
Le mardi 10 septembre 2024 à 17 h
Bienvenue à toutes et à tous !

L'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Dates des assemblées municipales régulières pour l'année 2024

9 janvier	9 avril	9 juillet	8 octobre
13 février	14 mai	13 août	12 novembre
12 mars	11 juin	10 septembre	10 décembre

Toutes les assemblées débiteront à 17 h.
Veuillez inscrire ces dates à votre agenda.